



11 AVR 2008

Le 7 avril 2008

Monsieur Jean-Pierre Gauthier, président
Conseil Cris-Québec sur la foresterie
2875, boulevard Laurier, Édifice Le Delta
11e étage, Local 1180
Québec (Québec) G1V 2M2

nu JP
classer

Monsieur le Président,

En réponse à votre correspondance adressée au ministre des Ressources naturelles et de la Faune, nous aimerions vous faire part de notre position relativement à l'avis du Conseil Cris-Québec. Votre démarche et la qualité des analyses que vous avez transmises nous permettront ultimement de porter un jugement plus éclairé sur les plans généraux d'aménagement forestier (PGAF) du territoire de « La Paix des Braves. »

Chacun de ces PGAF, entièrement rédigés selon les principes de l'Entente sur les nouvelles relations entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec (ENRQC), constitue un accomplissement social et technique dans lequel ont été mis à profit les acteurs concernés. Nous en profitons pour féliciter le Conseil et son Secrétariat pour l'appui qu'il a offert à la fois aux Cris et au MRNF.

Nous soulignons également que l'acceptation des 15 plans par le Conseil nous a grandement satisfaits et prouve que cette Entente de nation à nation a été en mesure de trouver sa place dans la planification stratégique des compagnies forestières.

Bien que nous soyons grandement enthousiaste par votre recommandation positive, nous demeurons sensibles aux commentaires que vous nous avez transmis et vous donnons nos premières réflexions :

- 1- Révision du calcul de la possibilité forestière des 15 unités d'aménagement forestier (UAF) de l'ENRQC :** Présentement, la diffusion de données liées à ces nouveaux calculs a débuté. Le Ministère rendra sa décision en avril 2008 quant aux niveaux de possibilité forestière.
- 2- Validation du respect de l'ENRQC sur une base annuelle :** Le MRNF, dans sa démarche d'approbation des plans annuels, doit informer les groupes de travaux conjoints et le Conseil Cris-Québec sur la foresterie (CCQF) de la recevabilité et conformité qu'il accorde aux plans, mais surtout valider le respect de l'ENRQC. Soyez assuré que vous recevrez un avis, dès que les plans annuels seront jugés conformes.

...verso



- 3- **Connaissance des objectifs de protection et de mise en valeur des ressources du milieu forestier (OPMV) de la part des intervenants :** Afin d'optimiser les synergies dans l'identification de nouveaux secteurs, nous recommandons que les groupes de travaux conjoints (Québec et Cris) planifient une séance de travail axée sur la relecture des lignes directrices d'implantation des OPMV. Les résultats pourraient être portés à l'attention de notre Direction de l'environnement et de la protection des forêts qui verra à y donner suite, le cas échéant.
- 4- **Conciliation W-17A :** Nous avons reçu la demande de conciliation cosignée par madame Solaine Prince, ingénieure forestière, et monsieur Allan Saganash jr. et nous comptons y donner suite dans un court délai, à moins d'avis contraire des parties.
- 5- **Absence de maître de trappe dans certaines aires de trappe :** Il s'agit là d'une situation connue de la part des autorités Cries, notamment de l'Association des trappeurs Cris (ATC) qui est responsable de la désignation officielle des maîtres de trappe. Bien que le MRNF n'ait pas de responsabilité à cet égard, il souhaite cependant que cette démarche soit concluante.

Nous espérons que ces précisions sauront combler les attentes que vous et les Cris aviez envers le MRNF et les PGAF. Veuillez agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Le sous-ministre associé,



Gilles Desaulniers, ing., M.Sc.

GD/SST-G/lg

c. c. M. Pierre Grenier, SMAOR